

DÉPARTEMENT : OISE

Senlis

SAGEBA

Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne

Effectif légal du syndicat mixte 54

Nombre de membres en exercice 54

Nombre de membres Présent 27

Date de convocation 15/09/2021

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 15 septembre 2021.

Membres en exercice : 54

Décisions GEMA - Membres en exercice : 22

Décisions SAGE - Membres en exercice : 38

Présents : 27 Votants : 30

Présents : 10 Votants : 13

Présents : 20 Votants : 23

Quorum : 34

Secrétaire de séance : M. Philippe COMMERE

Étaient présents :

Représentants des communes : M. KUDLATY, M. ANDRIN, M. DELACOURT, Mme Estelle VILBOIS, M. LECHEVALIER, M. DOMPE, Mme RANSON, Mme MERON, M. BATON, M. MASSON, M. THIERRY, M. GILLET, M. MICHALOWSKI, M. CANTOT

Présents en visio-conférence : Mme NIQUET, Mme MARCHAL

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY, M. PROFFIT, M. BRIATTE,

Représentants de la CCRV : M. CHAUVIN

Présents en visio-conférence : M. NELATON

Représentants de l'ARC-BA : M. PICART, M. DAMBRINE, M. COMMERE

Présents en visio-conférence : Mme DEBRAY, MR. ARNOULD

Pouvoir de M. ODET à M. BATON

Pouvoir de Mme VERCLEYEN à M. PROFFIT

Pouvoir de M. DAVIN à M. CHAUVIN

Pouvoir de M. VERDRU à M. PICART

Étaient excusés : Mme WOLSKY, Mme PEIX, Mme DANNEEL

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Mme DENTEL informe à l'assemblée que le quorum est maintenu au tiers, et ce jusqu'au 30 septembre pour toutes les EPCI à fiscalités propres
Elle explique également que le maintien des instances en visio conférence cours également jusqu'à cette date et qu'au-delà, il faudra prendre une délibération.

Mr HAUDRECHY, président, prend la parole et demande la possibilité d'ajouter une délibération qui ne figurait pas initialement dans l'ordre du jour, concernant la création du poste de « technicien zones humides et gestion des données »

Le conseil syndical approuve à l'unanimité.

Mr HAUDRECHY transmet les excuses de Mr DAVIN, 1^{er} vice-président, pour son absence.

Le rapport d'activité 2020 du SAGEBA ayant été distribué au début de la séance, il est demandé aux élus de le faire passer au sein de leur conseil respectif.

Afin de vous permettre de retrouver toutes les informations données pendant le conseil, vous trouverez ci-joint, l'ensemble des documents présentés lors de cette séance :

https://bassin-automne.fr/wp-content/uploads/2021/09/20210921_Presentation_CS_v1_hd_technique.pptx

1. Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 08 juin 2021

Le procès-verbal du conseil syndical du 08 juin a été approuvé à l'unanimité.

2. Intervention technique : Qualité et bon état des ressources en eau – Hélène DENTEL – Directrice technique et chargée de mission planification

Mme DENTEL informe que l'objectif de ces interventions techniques est d'aider à mieux comprendre l'ensemble des missions du SAGEBA et d'expliquer notre domaine d'intervention.

Comment se définit la qualité d'une ressource en eau ?

Un cours d'eau est composé de plusieurs compartiments, à la fois latéraux et longitudinaux par des échanges avec des zones humides, des ripisylves et également vertical souterrain (avec des échantillons possible avec la nappe).

Lorsque l'on parle d'un cours d'eau, il ne s'agit pas de prendre en compte uniquement le débit de l'eau, mais également ce qui composent l'ensemble des échanges latéraux et longitudinaux de ce cours d'eau.

Un cours d'eau est donc défini par un ensemble de trois compartiments :

- **Physique** qui est associé à la morphologie du cours d'eau, c'est-à-dire sa largeur, sa profondeur, etc. ;
- **Biologique** qui correspond aux espèces animales et végétales présentes dans le cours d'eau, mais également dans les compartiments latéraux ;
- **Physico-chimique** qui est l'ensemble des éléments physiques et chimiques transportés par l'eau du cours d'eau et ses caractéristiques intrinsèques (températures, pH, etc.).

Un cours d'eau est vivant et en équilibre entre et au sein de ses compartiments.

Afin que le cours d'eau fonctionne en équilibre, ces trois compartiments doivent pleinement interagir entre eux et être en équilibre. Lorsqu'un compartiment est défaillant, les autres compartiments seront alors également impactés.

Aujourd'hui, plusieurs menaces pèsent sur la santé des ressources en eau :

- **les pollutions** associées aux rejets de polluants et d'eaux usées, non ou mal traitées provenant notamment des activités liées à l'assainissement, aux eaux pluviales, l'industrie et l'artisanat, les utilisations de produits chimiques et ou phyto sanitaires et engrais se trouvant notamment dans des modèles d'agriculture intensive, et également dans toutes les activités industrielles telle que la SNCF (utilisation de produits phyto sanitaires afin de désherber les voies ferrées) ;
- **les prélèvements** liés notamment à l'alimentation en eau potable, l'irrigation (pour l'activité agricole), les activités économique, l'énergie (concernant les centrales nucléaires), les espaces verts privés et publics et l'arrosage des particuliers (nettoyage intensif des véhicules, etc.) ;
- **les aménagements** correspondant au curage des cours d'eau, les barrages, la modification du tracé du cours d'eau et l'élargissement de son lit.

Ces trois grandes menaces ont un impact sévère sur le fonctionnement et l'état naturel de la ressource. Cela a une influence néfaste sur les trois compartiments qui composent une rivière.

En effet, la menace « pollution » impacte sur l'équilibre physico-chimique naturel du cours d'eau, ce qui va impacter le compartiment biologique et la santé de la faune et la flore.

Les prélèvements ont également un impact sur l'équilibre recharge, décharge et débit. Par exemple, si les prélèvements réalisés dans une nappe sont supérieurs à sa capacité de recharge, celle-ci n'aura pas le temps de se recharger et les risques encourus sont un épuisement de la nappe. Lorsque ces prélèvements ont lieu dans la rivière, le débit est modifié et donc tout le fonctionnement du cours d'eau.

Les aménagements ont un impact sur la morphologie du cours d'eau.

Informations en France :

En 2013, les prélèvements s'élevaient à 40 milliards de mètres cubes.

En 2014, il a été établi que 389 pesticides ont pu être relevés dans un cours d'eau.

En 2018, il a été recensé plus de 100 000 obstacles néfastes à l'écoulement de l'eau.

Qu'est ce que le bon état des masses d'eau ?

En 2015 en France, 45% des cours d'eau étaient en bon état écologique et 62% en bon état chimique.

Des services précieux sont rendus par une ressource en eau en bon état, notamment :

- Un approvisionnement en eau de qualité
- Une dépollution naturelle des eaux
- La régulation des inondations
- L'accueil de la biodiversité
- Un lieu de bien-être et de loisirs

La notion de bon état est apparue dès 1992 lors de la conférence planétaire de Rio. Aujourd'hui, cette notion est devenue un cadre juridique intégré à la législation européenne en 2000 sous l'intitulé « Directive Cadre Européenne sur l'eau - DCE »

Cette DCE a pour but d'éviter les dégradations et retrouver un haut potentiel de nos ressources en eau, d'imposer aux états membres de l'union européenne des objectifs pour atteindre un bon état des masses d'eau et d'aboutir à des obligations réglementaires sur ces masses d'eau à horizon 2015. Les échéances de 2021 et 2027 sont des repers d'objectifs.

Si les objectifs ne sont pas tenus aux échéances données, des sanctions à portées financières seront mises en place, comme pour la Directive nitrates.

Une masse d'eau est définie par des priorités bien définies. Tous les cours d'eau ne sont pas des masses d'eau. Sur le bassin de l'Automne, sept masses d'eau ont été recensées :

- L'Automne
- La Sainte Marie
- Le ru de Bonneuil
- Le ru de la Moise
- Le ru de Baybelle
- Le ru de la Douye

- Le ru des Taillandiers

Afin de pouvoir définir ce bon état des masses d'eau, l'analyse de l'atteinte des objectifs européens se définit autour de deux piliers :

- l'état chimique
- l'état écologique

Une masse d'eau est jugée en « bon état » si :

- elle permet une vie animale et végétale riche et variée ;
- elle contient peu de produits toxiques ;
- elle dispose d'une quantité suffisante d'eau pour satisfaire les usages des humains, les besoins des milieux naturels et les besoins des animaux et végétaux qui y habitent.

La notion de bon état est défini pour chaque typologie de ressources : cours d'eau, nappes et plans d'eau.

Pour estimer le bon état des nappes, sont pris en compte des données quantitatives qui ne seront pas prises pour l'état des cours d'eau.

Pour les cours d'eau, les données prises en compte seront les données biologiques, qui elles ne sont pas prises pour les nappes étant donné que la biodiversité est assez limitée en milieu souterrain.

Pour le cours d'eau, cela se définit par deux grands états :

ECOLOGIQUE	CHIMIQUE
se décline avec 5 classes de priorisation qui vont de très bon à mauvais état.	se décline en 2 classes : très bon et mauvais.
Cet état se définit par trois paramètres : - biologique (déterminé par la faune et la flore présentent dans le cours d'eau). Afin de pouvoir l'estimer, des indicateurs ont été créés, tel que le suivi des poissons, des macro-invertébrés et des diatomées qui vont permettre de juger de la sensibilité de cet état biologique. - physico-chimique (reflète les conditions du milieu), des indicateurs pris en compte sont l'oxygénation, les matières en suspension et les nutriments. - hydromorphologique (reflète la morphologie du cours d'eau). Les indicateurs utilisés sont la diversité des écoulements, la profondeur de l'eau ou le tracé et la morphologie. De part la complexité d'estimer ce paramètre, tous les indicateurs n'ont pas encore été validés au niveau national	Il est lié à la recherche des substances dangereuses (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, etc.). Cette liste est adoptée par tous les membres de l'Union Européenne. Pour chaque substance, des seuils limites sont fixés par la réglementation européenne.

Où agit le SAGEBA ?

Le SAGEBA intervient et agit au travers de ces compétences inscrites dans son statut : GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Par ces compétences, les actions du SAGEBA permettent d'agir sur certains compartiments fonctionnels des cours d'eau. D'autres compétences réglementaires permettent d'agir sur d'autres compartiments fonctionnels des cours d'eau.

Le SAGEBA, via ses actions, permet d'améliorer directement les compartiments :

- physique : le SAGEBA intervient sur la morphologie du cours d'eau (compétence GEMA)
- biologique : le SAGEBA intervient sur les espèces animales et végétales vivants dans le cours d'eau (compétence GEMA)

Le compartiment physico-chimique n'est pas amélioré directement par les compétences détenues par le SAGEBA. Les actions via la compétence assainissement, par exemple, permettent d'agir directement sur ce compartiment. Cependant, dans le cadre de sa compétence SAGE, le SAGEBA peut mener des actions de sensibilisation sur ces thématiques.

Afin de connaître la qualité des rivières qui se situent autour de nous, il est possible de télécharger l'application « **Qualité rivière** » qui vous donnera tous les indicateurs nécessaires sur leurs bons états en temps réel.

Les informations sur le bassin de l'Automne sont disponibles dans la dernière page de notre rapport d'activité. Ces données reprennent l'état écologique de 2020. Vous y trouverez également d'autres informations concernant le diagnostic état des lieux des cours d'eau et zones humides du bassin liés au prochain PPRE.

Etat des masses d'eau du bassin de l'Automne

Cinq masses d'eau sur le bassin de l'Automne sont suivies par le réseau de mesure propre au SAGEBA :

- ru de la Douye
- ru de Baybelle
- ru de l'Automne
- ru de Bonneuil
- ru de la Moise

Le seul cours d'eau en bon état écologique en 2020 est le ru de Bonneuil, malgré un état moyen pour les nutriments (excès de nutriments).

Les autres masses d'eau sont en état moyen voire médiocre ou mauvais, notamment le ru de la Moise. Cet état est certainement lié à l'ancienne station d'épuration.

Entre 2019 et 2020, l'état écologique n'a pas évolué sauf pour le ru de Bonneuil qui est passé d'un état moyen à un bon état. Ce changement est peut être dû à des facteurs climatiques et ou une modification des activités agricoles (jachère de parcelle, etc.).

Mr ARNOULD prend la parole et souligne qu'il n'y a pas d'état écologique connu pour l'aval du ru de la Douye. Cela est-il dû au fait qu'il y ait trop d'affluence de la part de l'Oise ? Il est indiqué que sur la commune de Saintines se trouve un site « orphelin » de pollution et il serait intéressant de savoir si à cause de cette pollution, la qualité de l'eau peut être impactée.

Mme DENTEL répond que la présentation effectuée est le réseau de mesures propre au SAGEBA. Elle indique que l'agence de l'eau Seine Normandie a également son propre réseau national.

Sur le ru de la Douye, les stations étant fixes, nous partons du principe que les résultats des analyses reflètent l'homogénéité du cours d'eau. Si une station se trouvait plus en aval, elle pourrait effectivement être influencée par l'Oise.

Mr LETOT prend la parole afin de compléter cette réponse.

Une station de l'agence de l'eau est implantée à Saintines dans l'enceinte de l'entreprise Flam'up, afin de suivre la qualité de l'Automne. Il y a visiblement des rejets émanant de Nery et Saintines qui ont été détectés. Ce suivi étant effectué par l'agence de l'eau, il est beaucoup plus précis. Les chiffres pourront être communiqués par la suite.

Mr ARNOULD précise qu'afin d'avoir une meilleure vision sur la santé de l'Automne, il serait bien que grâce aux stations du SAGEBA ou de l'AESN, toutes les données soient reportées sur la cartographie.

Mme DENTEL indique qu'il s'agit là d'une très bonne remarque et qu'il est prévu en fin d'année de répertorier tous les résultats des différents réseaux de mesures qui seront alors transmis lors du prochain conseil.

3. Point financier : bilan au 1er semestre 2021 – Aurélie LANGLET – secrétaire – comptable

Pour la section fonctionnement

Le montant des recettes au terme du 1^{er} semestre, inférieur aux prévisions, est dû à la non-réception de la totalité des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie pour les postes techniques.

Un point a donc été fait avec les techniciens et l'agence de l'eau afin de déterminer les anomalies bloquant les paiements.

Ce chiffre s'explique également par le non-paiement en totalité des participations des communes et des EPCI au titre de la compétence SAGE et GEMA. Actuellement, trois communes non pas encore réglées ces cotisations.

Une projection sur l'année a été faite pour les charges de personnel et les indemnités. Les charges sociales pour le personnel ont été sous évaluées.

Concernant les indemnités du président et vice-présidents, le 4^{ème} trimestre de 2020 n'a pas été comptabilisé dans le budget 2021.

Pour solutionner ces deux points, des délibérations budgétaires modificatrices seront à prendre.

Pour la section investissement

Le montant des recettes inférieur aux prévisions est dû à la non-réception de toutes les subventions liées aux investissements réalisés.

Aussi, suite à la mise à jour des amortissements, le montant amorti est inférieur aux prévisions. De plus, en dépense, la totalité des travaux n'a pas encore été réalisé (aménagement du moulin de Glaignes, PPRE).

M. ARNOULD prend la parole et demande si les investissements non réalisés en totalité sont dus à la crise sanitaire ?

Mme DENTEL répond qu'il s'agit plus de l'ambition du SAGEBA qui a été haute en début d'année en inscrivant au budget des travaux qui, avec le plan de charge, n'ont pu être démarré cette année. Leur date de démarrage est donc reportée.

M. PROFFIT indique qu'il ne comprend pas bien la présentation du bilan au 1^{er} semestre avec les indicateurs donnés pour les charges de personnel sur l'année complète 2021.

Mme DENTEL explique que pour les dépenses et les recettes, il s'agit d'un bilan au 1^{er} semestre, mais que pour les charges de personnel et les indemnités des élus, un bilan prévisionnel annuel a été fait pour connaître précisément la dépense et anticiper l'absence de budget insuffisant sur ces lignes en fin d'année.

Suite à cette présentation, Mr PROFFIT s'interroge sur la pérennité du SAGEBA au vue du montant que représente les charges du personnel par rapport aux recettes totales du budget.

Le président du SAGEBA n'a pas répondu à cette interrogation.

4. L'actualité technique du SAGEBA

La protection des eaux souterraines - Camille BASIRE - chargée de mission « protection des eaux souterraines »

• Etudes de l'aire d'alimentation de captage - Vauciennes et Vaumoise

Une réunion de présentation des résultats du diagnostic territorial multi-pressions s'est tenue le 16 juin 2021 avec le bureau d'études STUDEIS. Un partage d'expériences entre agriculteurs de l'aire d'alimentation captage d'Auger Saint Vincent s'est déroulé le 20 septembre.

Deux réunions de concertations sont prévues afin de construire les plans d'actions :

- le 22 septembre se déroulera une réunion sur la thématique agricole avec la présence de tous les acteurs ;
- le 28 septembre, la thématique abordée sera celle de l'assainissement, urbain, industriel, etc. avec la présence de tous les acteurs.

- Avancées sur l'aire d'alimentation captage d'Auger Saint Vincent

Alimentation et protection des ressources en eau

Un sondage a été envoyé autour de la restauration collective fin juillet, afin de poser un premier état des lieux et jauger les intérêts sur des modes alimentaires. Quinze réponses ont été obtenues, soit un retour de 80% de la part des élus. L'analyse de ces réponses est actuellement en cours.

M. CANTOT indique qu'il ne comprend pas quelle est la relation entre la restauration collective qui est de la compétence communale et l'aire d'alimentation captage.

Mme VILBOIS intervient en précisant que sa commune fait appel à des prestataires extérieurs et non à des agriculteurs locaux.

Mme DENTEL explique que le but du sondage est bien de connaître ce type d'information pour jauger l'intérêt des élus dans la thématique alimentation, le contexte propre à chacun et les opportunités possibles. Toutes les informations collectées grâce à ce sondage permettront à Camille BASIRE de connaître les opportunités possibles afin de sensibiliser autour de la restauration collective dans les années à venir.

Actuellement, sur les aires d'alimentation captage, Mme BASIRE fédère autour d'un groupe d'agriculteurs moteur des changements de pratique agricole vers des modèles plus vertueux.

Une problématique ressort au sein de la profession agricole car développer de nouveau modèle à un coût et nécessite d'avoir une filière de vente. Sans cette filière, aucune acteur (qu'ils soient agricoles ou non) ne s'engagera dans une démarche de développement de nouveau modèle agricole plus vertueux au regard de la qualité des ressources en eau.

Ces modèles agricoles respectueux de l'environnement permettent de protéger l'eau souterraine qui alimente la ville de Crépy en Valois et ses alentours. Ces modèles agricoles seront pérennes si des débouchés sont créés sur le territoire.

Le lien avec la qualité des eaux souterraines est donc un lien indirect mais primordial.

M. ARNOULD, maire de Verberie, intervient et précise que l'ARC a une cellule qui s'occupe de cette problématique. Les sondages se multipliant sur cette thématique, il suggère au SAGEBA de se rapprocher de M. PERRIN afin de recouper les informations déjà connues et ainsi, ne pas créer de doublons dans les différentes actions de chacun.

Mme DENTEL indique que cette collaboration sur ces sondages existe déjà entre M. PERRIN et Mme BASIRE.

Un élu intervient et explique que même si le sujet de la restauration collective fait partie des marchés publics, les agriculteurs peuvent tout de même démarcher les collectivités afin de se faire connaître et également référencer leurs besoins.

Mme DENTEL répond qu'effectivement, l'analyse des données issues de ces sondages permettra de constater si dans les prochaines années, un besoin se présente de la part d'une collectivité ou d'un agriculteur et ainsi, ils pourront être mis en relation par le SAGEBA.

Mme VILBOIS signale, que dans les petites communes, il est quasiment impossible de faire appel à des producteurs locaux, les repas ne pouvant être préparés sur place dû à l'absence de cuisines, à contrario des villes qui elles ont tout le nécessaire.

M. HAUDRECHY propose que lors de l'ouverture d'un marché public, il serait bien de regarder le prestataire le plus proche de la collectivité.

Mme VILBOIS répond que malheureusement leur nombre est très minime.

Plan d'actions de l'aire d'alimentation de captage

Le comité de pilotage des années 2020 et 2021 n'ayant pas été organisé, un comité de pilotage commune sera organisé d'ici novembre 2021. Il permettra de faire une évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de l'aire d'alimentation captage d'Auger Saint Vincent.

Concernant le contrat territorial Eau et Climat, une action est inscrite pour le diagnostic du forage d'alimentation en eau potable de Vauciennes.

Un début des prospectives et d'identification des besoins se fera auprès de la commune afin d'identifier les réels besoins en rapport au captage.

Les cours d'eau - Christophe LETOT -technicien rivière

- Travaux de restauration au Berval

L'enquête publique qui s'est déroulée au printemps est maintenant terminée. L'arrêté préfectoral a été reçu cet été.

Actuellement, le SAGEBA finalise le dossier de consultation des entreprises avec notre maître d'œuvre, SUEZ CONSULTING.

En parallèle, le suivi des travaux a débuté cet été (méthode : « suivi scientifique minimal »). Ce suivi est demandé par les financeurs et permettra de suivre les travaux sur plusieurs années. Ce suivi a démarré au mois d'août afin de pouvoir suivre un an avant les travaux et avoir des repères avant travaux.

Des plans en drone ont été effectués afin de réaliser une vidéo sur ce projet. Les plans seront faits avant, pendant et après les travaux afin d'avoir un comparatif et constater l'évolution.

Les subventions attendues sur ce projet sont à hauteur de 80% de la part de l'agence de l'eau, de 10% de la part du FEDER et 10% venant des propriétaires riverains privés.

- Aménagement du moulin de Glaignes pour la restauration de la continuité écologique

L'étude est presque terminée. Un comité technique sera réalisé afin de valider la fin de cette étude. Une rencontre entre le bureau d'études et les propriétaires est prévue fin septembre afin de leur présenter le projet.

Un comité de pilotage se déroulera dans les prochaines semaines et les travaux pourront débuter au printemps 2022.

Le montant de l'étude et de la maîtrise d'œuvre des travaux s'élève à 30 720€ TTC avec des subventions attendues de 40% de la part de l'agence de l'eau et 33% de la part du conseil départemental de l'Oise.

- PPRE : Instruction et enquête publique

L'instruction étant terminée, l'enquête publique démarrera dans les prochaines semaines. Une rencontre avec le commissaire enquêteur doit avoir lieu le 22 septembre.

Le SAGEBA est actuellement dans l'attente de l'arrêté inter-préfectoral (les travaux devant se réaliser sur deux départements) d'ici fin décembre, ce qui permettrait de démarrer les travaux en début d'année 2022.

- PPRE : concertation pour la co-construction du programme opérationnel

Les premiers groupes de travail ont été mis en place cet été. Les deuxièmes réunions auront lieu dans la semaine, toujours par groupe de travail avec les secteurs Automne amont, Automne aval et médiane et Sainte Marie.

Une troisième réunion aura lieu au mois de novembre. Ainsi, les groupes de travail pourront s'achever en décembre au moment du conseil syndical de fin d'année, ce qui coïncidera avec l'arrivée de l'arrêté inter-préfectoral.

Les zones humides - Victor VEEGAERT - chargé de mission « zones humides »

- PPRE- études faune flore

Cette étude est obligatoire et doit être réalisée afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur les espèces protégées au moment de la réalisation des travaux.

Deux candidats ont répondu à notre marché. Celui que nous avons sélectionné est le bureau d'études Rainette. Le calendrier est modifié, au lieu de deux sorties (automne et printemps), le bureau d'études sera sur le terrain au printemps 2022.

Le coût de cette étude (tranche ferme + tranches optionnelles) s'élève à 23 400€ avec une participation de l'agence de l'eau à hauteur de 80%.

Le budget initialement prévu était de 12 000€, une décision modificative sera donc à prendre.

La demande de subvention auprès de l'agence de l'eau doit-être finalisée.
Un diagnostic sur les fonctionnalités des zones humides doit être effectué. Ce diagnostic concerne les zones qui doivent être restaurées durant ce PPRE.

- **Inventaire des mares et petites zones humides de plateaux et versants**

L'inventaire a débuté cet été et est quasiment terminé. 38 secteurs ont été vérifiés ce qui a amené à ajouter 16 mares sur le bassin de l'Automne. Il s'agit de petites mares localisées sur les plateaux où les milieux n'avaient pas été inventoriés au moment de la réalisation des premiers inventaires.
A l'heure actuelle, l'inventaire est en cours de finalisation.

- **Travaux rus Moise et Noir**

Un suivi post travaux a été réalisé en terme d'état général et de botanique. Les résultats sont très positifs avec un secteur qui est passé d'une végétation atypique des zones humides à un secteur maintenant dominé par des espèces plus communes de ce milieu.

- **Hiérarchisation des zones humides**

La finalisation est en cours avec l'export des cartes, la rédaction de la note méthodologique, la rédaction d'une note simplifiée et d'outils de communications.

- **Projet de restauration à relancer**

Des projets de restauration restés en attente depuis plusieurs années doivent être relancés, notamment le projet de la main fermée à Verberie en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Picardie, et un projet sur la commune d'Haramont qui avait émergé durant l'année 2020.

Mr ARNOULD demande si tous les projets entrepris avec le conservatoire d'espaces naturels sur la commune de Verberie sont à relancer.

Victor VEEGAERT répond que le SAGEBA et le conservatoire ont avancé sur certains points et que le prochain objectif est d'organiser une rencontre avec la commune de Verberie afin de proposer des éléments de gestion et de convention et de pouvoir échanger. Cette démarche s'effectuera dans les semaines à venir. Cette rencontre devait être organisée depuis janvier 2021.

Mr ARNOULD s'interroge sur le calendrier éventuel de ces futurs échanges.

Mr VEEGAERT lui indique qu'il reviendra rapidement vers lui avec des propositions de dates.

Planification du SAGE et du CTEC - Hélène DENTEL, directrice et chargée de mission SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et Contrat territorial eau & climat

Réseau de mesure de la qualité des eaux du bassin de l'Automne 2021-2024 du SAGEBA

A la suite de défaillances de la part de notre prestataire, nous avons dû interrompre le marché en cours. Les consultations ont dû être relancées pour un nouveau marché et 3 offres ont été réceptionnées. Le candidat retenu est Aquabio.

- **Ruissellement**

Marché érosion du ru de Longpré et du ru de Bonneuil

Deux marchés ont été lancés sur les rus de Longpré et de Bonneuil, côté nord-est du bassin.

Les consultations ayant pris fin le 3 septembre, les analyses des trois offres reçues sont en cours et ce, jusqu'au 27 septembre.

Le coût unitaire des marchés est approximativement de 35 000 euros TTC, soit moins que le montant budgétisé.

La durée de ces études sera de 8 mois avec un commencement sur les mois d'octobre et novembre.

Etude du risque érosion / ruissellement / coulées de boues sur le bassin versant

Un 1^{er} travail avec les étudiants d'UniLaSalle a été effectué l'année dernière et a amené à commencer à travailler sur une 1^{ère} étape qui est l'aléa (possibilité qu'un événement arrive). Cette année, le travail se poursuit avec une 2^{ème} étape : l'évaluation du risque, c'est-à-dire la possibilité conjuguée

à un enjeu qu'un événement ait réellement des impacts. Il s'agira de cartographier ce risque en définissant en amont les enjeux du territoire. Le projet se déroulera de septembre à décembre 2021. Pour cela, les étudiants devront effectuer des visites de terrain et enquêter auprès de tous les acteurs.

L'année passée, les étudiants ont cartographiés l'aléa. Aujourd'hui, l'objectif est d'identifier l'enjeu qui permettra d'estimer le risque. Le risque étant le cumul d'un aléa et d'un enjeu.

A l'échelle du bassin, cette cartographie du risque est très importante car elle permettra au SAGEBA de savoir où il doit intervenir en priorité.

Ces données pourront également être utiles pour les différents documents d'urbanisme ou autre aménagement du territoire.

- Sensibilisation

Une journée à l'échelle du département de l'Oise sur la thématique « ruissellement » est en cours d'organisation avec différents acteurs (des syndicats, la chambre de l'agriculture, l'agence de l'eau, le conseil départemental) qui comprendra des retours d'expériences et des visites de terrain, notamment sur le secteur de la Nonnette et de l'ARC.

Plus d'informations nous seront communiquées d'ici la fin de l'année.

- Commission Locale de l'Eau

Le renouvellement en cours depuis plus d'un an a progressé. L'arrêté préfectoral structurel a été reçu. L'arrêté préfectoral nominatif est toujours en attente.

Une première réunion de sensibilisation sera organisée en octobre. Il s'agira d'expliquer aux nouveaux membres la signification et le rôle d'une commission locale de l'eau, et prendre le temps de partager sur des sujets concernant le territoire.

Cet été, deux avis ont été rendus. Un sur une demande de forage d'irrigation et le deuxième sur le plan local d'urbanisme communale de la commune de Fresnoy le Luat.

- SAGE - schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Un travail conséquent a commencé sur la mise à jour du tableau de bord qui regroupe l'ensemble des indicateurs afin de suivre l'évolution de ce schéma sur les thématiques assainissement, eau potable, agricole, biodiversité, cours d'eau. L'objectif étant d'avoir une vision multi thématique sur le bassin de l'Automne et de connaître notre situation collective concernant les ressources en eau.

- Aménagement et développement du territoire : le paysage

Une nouvelle thématique de travail a émergé en collaboration avec les étudiants de l'école UniLaSalle, concernant le paysage lié à l'aménagement et le développement du territoire.

L'objectif est de faire émerger une réflexion sur un plan paysage/bocage sur l'aire d'alimentation d'eau potable d'Auger Saint Vincent. L'idée est de se demander quels éléments fixes du paysage, à la fois en milieu rural et en milieu urbain, permettrait de répondre collectivement à un enjeu paysager, biodiversité, érosion, cadre de vie, etc.

Ce travail sera réalisé de septembre à décembre 2021.

- Sensibilisation

L'objectif est de faire une rencontre entre animateurs de SAGE afin de mutualiser nos actions (communication par exemple). L'apparition d'un groupe interSAGE de la vallée d'Oise commence à prendre forme. Cette rencontre se déroulera début octobre.

- Communication

Le rapport d'activités 2020 a été finalisé et distribué en début de séance.

Une avancée importante a été effectuée sur la refonte de notre site internet ainsi que sur nos outils de communication.

- Prochaines demi-journées de sensibilisation des élus

La prochaine visite des travaux Moise & Noire se déroulera en octobre 2021. Il s'agira de constater l'évolution des travaux de restauration sur une année.

Pour donner suite à la première journée qui a eu lieu en mars dernier sur l'aire d'alimentation de captage, la prochaine visite de tiendra en novembre 2021

- **Plan de communication 2021 - 2025**

Un travail en collaboration avec l'agence de l'eau a été mis en place afin d'identifier des activités.

Il est demandé aux membres du Conseil la possibilité d'effectuer un sondage thématique d'intérêt et de format ce qui permettrait de sonder quelles sont les appétences et les curiosités des élus dans le but de leur proposer des éléments de sensibilisation.

Mr ARNOULD prend la parole et indique que l'apparition du groupe interSAGE est intéressant. Il demande qui en fait partie avec le SAGEBA, le SISN et le SMOA ?

Mme DENTEL répond et ajoute le syndicat de la Brèche.

Mr ARNOULD demande également pour les personnes présentes en visio, si le rapport d'activités leur sera adressé.

Mme DENTEL répond qu'il sera bien envoyé par mail et diffusé sur notre site internet.

Secrétariat - Comptabilité - Aurélie LANGLET

- **Les amortissements**

Une mise à jour des amortissements de la collectivité a été réalisée.

Un pointage minutieux, ligne par ligne, depuis l'année 2013, a été effectué en croisant les différentes données de divers tableaux de suivi nous permettant de déceler des anomalies et notamment au niveau du dispatch de mandats et titres dans les inventaires.

A l'issue de ce travail, une rencontre avec la Trésorerie a été organisée afin d'harmoniser nos résultats.

- **Le bilan comptable au 1^{er} semestre**

Il a pu être réalisé grâce au report des données connues dans notre logiciel de comptabilité.

Pour donner suite à ce report, une comparaison entre le budget primitif et le réalisé au 1^{er} semestre a été effectuée ce qui nous a permis de faire des ajustements de lignes comptables grâce aux décisions modificatives.

- **Point sur les subventions de l'agence de l'eau non perçues**

Grâce au pointage des amortissements et à la réalisation du bilan comptable du 1^{er} semestre, nous avons remarqué que des subventions attendues n'avaient pas encore été perçues. Un point a donc été fait avec l'agence de l'eau et les techniciens afin d'en connaître la raison.

- **Réalisation du bilan social 2020**

Ce bilan retrace l'ensemble de l'activité salariale au cours d'une année à travers différents items à compléter.

5. Plannification des prochains rendez-vous

Le président prend la parole et propose deux dates pour le prochain conseil syndical du SAGEBA : le mardi 7 décembre ou le mardi 14 décembre.

Après concertation, la date du 14 décembre à 18h30 est retenue.

Mr HAUDERCHY expose les prochaines dates concernant la 2^{ème} réunion de la concertation des élus pour le PPRE 2022-2025 :

Pour le groupe 1 : l'Automne amont
le lundi 27 septembre à 18h à Villers Cotterêts

Pour le groupe 2 : Automne aval-médian
le mardi 28 septembre à 18h à Verberie

Pour le groupe 3 : Sainte Marie

le jeudi 23 septembre à 18h à Crépy

Concernant la journée de sensibilisation des élus et communes - Les travaux Moise et Noir 1 an après les travaux, deux dates sont proposées :

- la semaine du 11 au 15 octobre
- la semaine du 18 au 22 octobre

Mr VEEGAERT indique que la semaine du 11 au 15 octobre est retenue et que par la suite, un doodle sera envoyé aux élus pour valider les dates.

Il précise également que les visites se feront en début d'après-midi afin que le plus de personnes puissent être présentes.

Concernant la journée de sensibilisation des élus et des communes - Les aires d'alimentation captage : poursuite des échanges avec les acteurs de l'ire d'Auger Saint Vincent

Cette journée se déroulera fin novembre. La date précise sera communiquée ultérieurement.

Partage d'informations

Le congrès annuel de l'ANEB - Association Nationale des Elus de Bassin se déroulera du 20 au 22 octobre à Amiens avec pour thématique « la gestion de l'eau vis-à-vis de changements climatique » Ce congrès est organisé par les élus et pour les élus. Les inscriptions sont gratuites exceptée la restauration.

La conférence sur la gestion alternative des eaux pluviales se tiendra le 12 octobre de 13h30 à 17h à Crépy en Valois. Des tables rondes ainsi que des visites de sites sur les quels des travaux d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales ont été réalisés seront organisées.

Cette conférence est proposée par l'union des maires de l'Oise.

6. Appel à candidature pour la commission communication

Pour donner suite au premier appel qui a été lancé lors du dernier conseil syndical et pour lequel il n'y avait pas eu de retours, le SAGEBA propose une nouvelle fois aux élus la possibilité de se présenter pour la commission communication représentée par Mr DAVIN.

Mr HAUDRECHY indique que si une nouvelle fois personne ne se présente, le bureau prendra en charge cette commission.

Mr DELACOURT demande si cette commission engendrera beaucoup de réunions.

Mme DENTEL répond que tout au plus, il s'agira d'une à deux réunions par an.

Mr DELACOURT propose sa candidature.

Mme VILBOIS propose sa candidature.

7. Décision budgétaire modificative n°5 : réseau de mesure des eaux de surface 2021-2022

Afin de pouvoir réaliser le marché « réseau de mesure des eaux de surface » qui dure sur une durée de 2 ans, il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin d'augmenter les crédits de l'opération correspondante en section de dépense d'investissement.

Le montant initial adopté dans le BP 2021 est de 12 500€ .Il est proposé d'augmenter les crédits de 14 500€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 27 000€.

Mme DENTEL précise que le montant est plus élevé car il correspond à deux années, 2021 et 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

8. Décision budgétaire modificative n°6 : étude faune / flore

Afin de pouvoir réaliser les 1^{ères} études faune / flore du PPRE 2022-2026, il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin d'augmenter les crédits de l'opération correspondante en section de dépense d'investissement.

Le montant initialement adopté dans le budget primitif était de 12 000€. Il est proposé d'augmenter les crédits de 11 400€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 23 400€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

9. Décision budgétaire modificative n°7 : charges de personnel et indemnités des élus

En 2021, une revalorisation des salaires a été effectuée pour les cinq salariés du SAGEBA. Le montant initialement adopté dans le budget primitif 2021 était de 183 110€. Il est proposé d'augmenter les crédits de 5 094,94€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 188 204,94€.

Mr ARNOULD s'interroge sur la provenance des crédits que nous utilisons dans nos décisions modificatives.

Mme DENTEL répond que les crédits utilisés proviennent de l'excédent d'amortissement et également des charges générales qui seront moins élevées que prévues, à la demande du président.

Mr PROFFIT ajoute qu'il s'agit d'articles différents.

Mme DENTEL indique qu'effectivement il sera bien précisé sur la décision modificative l'endroit où la somme sera prise en dépense et l'endroit où elle sera mise en recette.

Lors du vote, trois absentions se font connaître : Mr ANDRIN et Mr PROFFIT lui-même, ainsi que le pouvoir qu'il a en sa possession, représentant Mme VERCLEYEN.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve, avec trois abstentions, la décision modificative du budget.

Les indemnités du 4^{ème} trimestre 2020 du président et des deux vice-présidents n'ont pas été comptabilisées dans le budget primitif 2021.

Le montant initialement adopté dans le BP 2021 était de 14 774€. Il est proposé d'augmenter les crédits de 1 073,91€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 15 847,91€.

Il est précisé que les fonds nécessaires à l'augmentation des crédits seront pris d'une part, des charges générales et d'autre part, de l'excédent d'amortissements, à la demande du président.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve, la décision modificative du budget.

10. Délibération budgétaire modificative n°8 : projets UniLaSalle

Pour la 2ème année consécutive, le SAGEBA contribue au financement d'une étude sur le risque de ruissellement et coulées de boue dans le bassin de l'Automne dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Polytechnique LaSalle à Beauvais.

Il convient de prendre une décision modificative du budget afin d'ajouter 2 000 € à l'article 617 en dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir l'équilibre de la section fonctionnement, une réduction de 2 000 € sera effectuée sur l'article 615231 « voiries »

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

11. Décision budgétaire modificative n°9 : l'ouverture de crédit en dépense et recette d'investissement pour la ré-imputation budgétaire d'une dépense en investissement

Les services de la Trésorerie demandent au SAGEBA d'ouvrir un crédit budgétaire en dépense et en recette d'investissement afin de réimputer

- au compte 2184 en dépense d'investissement (autres immobilisations corporelles - mobilier) le montant de 1 236,74€ correspondant à l'achat de mobilier de bureau réalisé en 2019 et précédemment imputé sur l'article 21784.
- au compte 21784 en recette d'investissement afin de pouvoir amortir sur cette dépense.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

12. Délibération pour la création d'un poste « animateur zones humides et gestion des données »

L'objectif de cette création de poste est de définir un poste en adéquation avec les missions actuelles et futures du SAGEBA.

Le montage technique :

- Grade : technicien
- CDD 1 an maximum
- Renouvelable uniquement en CDI

Le montage financier : les frais de personnel restent identiques à l'ancien poste

Arguments :

- garantir la continuité de l'agent « chargé de mission zones humides » au sein du SAGEBA

- évolution au grade de technicien
- CDD d'un an au maximum soit du 1er janvier au 31 décembre 2022

Mr ARNOULD demande quels sont les engagements de l'agence de l'eau vis-à-vis de cette création de poste.

Mr. HAUDRECHY répond que la subvention est à hauteur de 80%, comme sur l'ancien poste, jusqu'au 31 décembre 2022.

Lors du vote, trois abstentions se font connaître : Mr PROFFIT lui-même, ainsi que les pouvoirs qu'il a en sa possession, représentant Mme VERCLEYEN et Mr BRIATTE.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve, avec trois abstentions, la délibération.

13. Délibération concernant le contrat groupe assurance statutaire CDG 60

Fin juin, le contrat d'assurance statutaire du SAGEBA avec Gras Savoye a pris fin. Afin de bénéficier des meilleures offres, nous nous sommes orientés vers le contrat groupe du cdg60. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise nous a informé de l'attribution du marché à la compagnie SHAM/SHAM VIE par l'intermédiaire de SOFAXIS et des nouvelles conditions du contrat. (durée de 4 ans et 6 mois).

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la délibération.

14. Délibération pour la désignation à la commission locale de l'eau

L'ancien mandat courait de 2014 à 2020, il est donc nécessaire de nommer un nouveau représentant pour le mandat 2021-2027. Le renouvellement complet de tous les collèges doit être effectué.

Pour le SAGEBA, la candidature de Mr DAVIN est proposée.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la candidature de Mr DAVIN.

15. Délibération sur la tenue des instances en visio-conférence

Afin de maintenir la tenue des instances en visio conférence au-delà du 30 septembre, il convient de prendre une délibération.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la délibération.

16. Questions diverses

Mr MICHALOWSKI s'interroge sur l'apparition de multiples méthaniseurs et notamment à Villers Cotterêts à proximité de la source de l'Automne.

Mme DENTEL est étonnée puisqu'elle n'avait pas cette information en sa possession. Elle indique que le SAGEBA et la CLE vont se renseigner sur ce sujet et prendre attache auprès des services de l'Etat.

Mr BATON demande s'il y a des travaux en cours en amont de la Sainte Marie à Sery Magneval car depuis quelques jours il semble que l'eau soit trouble.

Mr LETOT répond qu'il ira voir ce qu'il se passe et fera remonter l'information.

Mr DELACOURT demande s'il est possible que le SAGEBA intervienne auprès de leur regroupement pédagogique scolaire (RPI) afin d'effectuer une présentation et une visite avec les élèves.

Mr LETOT répond que c'est tout à fait possible et qu'il faudra prendre un temps pour mettre cette demande en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 20h32.

Le président,



Le secrétaire de séance,

